



C O M M U N I Q U É

Pour publication immédiate

Aires protégées au Bas-Saint-Laurent :

LE CONSEIL DE L'ENVIRONNEMENT ENCOURAGE FORTEMENT LE PUBLIC À PARTICIPER À LA CONSULTATION DE LA CRÉ

Rimouski, le 13 mars 2013. — Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent invite la population et les intervenants du milieu à participer en grand nombre à la consultation sur les territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées organisée par la Conférence régionale des élus (CRÉ). Pour s'informer, le public est invité aux soirées prévues à Amqui (18 mars), Rimouski (19 mars), Matane (25 mars) et Saint-Pascal (26 mars) et la présentation des mémoires aura lieu du 25 avril au 9 mai.

Le parachèvement du réseau d'aires protégées est reconnu comme un enjeu prioritaire pour le conseil de l'environnement et même, comme une étape majeure qui marquera l'histoire environnementale de la région.

Un dossier environnemental parmi les plus importants des 15 dernières années pour la région

Pour témoigner de l'état de l'environnement dans une région telle le Bas-Saint-Laurent, les environnementalistes doivent porter attention à la qualité de l'eau et de la biodiversité. La biodiversité désigne l'ensemble des espèces animales et végétales qui sont caractéristiques du patrimoine naturel et qui sont parfois rares et uniques à un territoire donné.

Des échantillons représentatifs de ces espaces naturels doivent donc être préservés et les aires protégées sont un moyen des plus probants pour conserver efficacement cette biodiversité. À cette fin, le Québec vise atteindre l'objectif de protéger 12 % d'ici 2015.

Les plus récents rapports montrent que ces écosystèmes forestiers bas-laurentiens se raréfient, sont fortement altérés ou sont fragmentés et qu'ils doivent être protégés à tout prix avant de disparaître avec les espèces qu'ils abritent. La proposition de territoires d'intérêt de la CRÉ est constitué de plusieurs noyaux de ces forêts résineuses et mélangées typiques de la région et qui sont largement sous-représentées dans le réseau actuel d'aires protégées.

La superficie protégée de la portion terrestre du Bas-Saint-Laurent totalise environ 4,5 % de la superficie totale de la région administrative. Elle accuse donc un important retard par rapport aux standards nationaux et internationaux qui visent la conservation d'au moins 12 % voire 17 % du territoire.

Fait à signaler, la délimitation de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées est aussi exigé pour l'obtention d'une certification forestière telle la démarche FSC qui a été initiée par les industriels forestiers de la région.

Les territoires proposés : des jalons essentiels pour parachever le réseau d'aires protégées du Bas-Saint-Laurent

La Commission régionale sur les ressources naturelles et du territoire (CRRNT), qui relève de la CRÉ, propose des territoires d'intérêt pour compléter le réseau d'aires protégées en terres publiques. Les territoires projetés portent à 7,4 % le pourcentage du domaine terrestre régional en superficies protégées.

Ces propositions posent des jalons essentiels pour poursuivre l'établissement d'un réseau adéquat d'aires protégées en région. En effet, conformément aux orientations gouvernementales, il s'agit en premier lieu d'améliorer la représentativité par l'ajout d'éléments rares de la biodiversité et qui sont moins bien représentés dans l'actuel réseau. Une analyse de carences a permis d'identifier les lacunes qui doivent être prises en compte pour compléter le processus. Des experts qualifiés, des données détaillées, des outils d'analyse et plusieurs validations ont permis d'identifier rigoureusement les lacunes et les besoins de protection qui sont compris dans la proposition de territoire d'intérêt de la CRÉ.

Selon les exigences du gouvernement, les aires protégées doivent aussi former des « noyaux » de conservation représentant des superficies relativement importantes et correspondre à un niveau de protection assez élevé pour consolider le réseau actuel. Ces territoires d'intérêt pourront servir d'assises solides pour atteindre l'objectif de 12 % avec l'addition éventuelle d'autres projets en milieu forestier, humide ou côtier, en terres publiques ou privées : zones tampons, corridors de connectivité, contours de bassin versant ou autres catégories d'espaces protégés moins contraignants.

Il importe de préciser qu'en respectant les orientations gouvernementales, les territoires seront plus susceptibles d'obtenir un statut légal d'aire protégée pour assurer une conservation réelle et permanente et pour lever des droits industriels lourds comme les droits gazier, pétrolier ou minier.

Le conseil de l'environnement s'est impliqué activement dans ces travaux et il a été impressionné par les joyaux de biodiversité qui ont été dévoilés par les différentes études. Il appuie fortement l'approche utilisée par la CRÉ et les exigences qu'il nourrissait lui-même à l'égard d'une telle démarche ont été répondues en grande partie. Il est donc très satisfait des résultats et il considère que ces propositions de territoires à protéger constituent des avancées majeures pour bonifier l'actuel réseau d'aires protégées du Bas-Saint-Laurent.

Participer aux consultations, c'est poser un grand geste pour l'environnement

Les consultations pour la création d'aires protégées auront lieu de la fin mars à mai. Le public est invité à prendre connaissance de la documentation et à participer aux soirées d'information à Amqui (18 mars), Rimouski (19 mars), Matane (25 mars) et Saint-Pascal (26 mars). Les intervenants pourront ensuite transmettre des commentaires par écrit jusqu'au 10 mai et les présenter publiquement aux séances prévues entre le 25 avril et le 9 mai.

Pour s'informer, consulter le calendrier, réserver une plage horaire ou déposer d'un avis, le public peut s'adresser à la CRÉ BSL, au www.crebsl.org/ap. Le lien vers les horaires et les documents sera également accessible sur le site du conseil de l'environnement (www.crebsl.com).

Les prochaines semaines, le conseil de l'environnement émettra également des recommandations qui pourront servir de modèles pour inspirer la communauté bas-laurentienne dans le dépôt de commentaires et de mémoires qui alimenteront la réflexion de la CRÉ.

- 30 -

Source et informations : Luce Balthazar, directrice générale
Téléphone (418 721-5711)
Cellulaire (418 750-8732)